

ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

3 décembre

En 1817, à Saint-Louis, aux Etats-Unis, Mgr Dubourg, évêque de La Nouvelle-Orléans, autorise la Congrégation de la Mission à ouvrir, sous le patronage de saint François-Xavier, un séminaire interne. Félix de Andreis est le directeur de cette première maison de formation lazariste des Etats-Unis qui, aujourd'hui comptent deux séminaires internes : l'un à Germantown, pour la province orientale ; l'autre, à Perryville, pour la province occidentale¹.

En 1828, à Paris, Charles X signe l'ordonnance qui autorise la commune de Pouy à prendre le nom de Saint-Vincent-de-Paul. C'est le Conseil municipal de Pouy qui, dans sa délibération du 24 octobre de la même année a sollicité du roi cette faveur. Deux motifs l'y ont poussé : *“les sentiments dont le Conseil est pénétré pour ce grand saint”*, dit la pétition qui ajoute : *“et pour les bontés de l'auguste mère du nouvel Henri”*. Ces mots désignent la duchesse de Berry qui, lors de son passage à Peyrehorade, a accepté *“le titre de fondatrice d'un hôpital d'incurables”* qu'on projetait de bâtir sur le territoire de la commune en l'honneur de saint Vincent de Paul².

En 1847, Six Sœurs s'embarquent à Cadix pour Cuba où elles doivent prendre le service de l'Hospice de La Havane. Elles y sont toujours et ont une dizaine de Centres de Charité dans cette ville.

En 1934, à Istanbul, sans que rien l'eût fait prévoir, la grande Assemblée nationale turque vote, par acclamation, une loi interdisant le port du costume religieux en dehors des cérémonies religieuses et des lieux de culte. Inutile de se perdre en considérations sur les véritables intentions qui peuvent se cacher derrière les mots du ministre de l'Intérieur affirmant qu'une telle mesure est indispensable à la consolidation de la révolution accomplie par Atatürk. Mieux vaut admirer l'esprit de décision du T.H.P. Souvay qui, dit-il lui-même,

“après mûre réflexion, après avoir longuement prié, consulté”, demande “à tous les enfants de la double famille, le sacrifice de l'accessoire, en l'espèce le costume, pour sauver les nombreuses œuvres qu'ils dirigent en Turquie”. Pour les missionnaires, cette détermination semblait plus facile que pour les Filles de la Charité. Mais elles se sont rappelé opportunément qu'en fait de costume, saint Vincent n'a imposé à ses premières filles que celui qu'elles portaient en venant de leur village... Les Filles de la Charité de Turquie ont trouvé, dans leur sacrifice, un délicat adoucissement : Pie XI leur dira sa *“paternelle complaisance”*, dans la lettre que, par la plume du cardinal Pacelli, Sa Sainteté fera adresser, le 3 mars 1935, au T.H.P. Souvay pour le féliciter de *“sa sage décision”*³.

1) *Annales*, t. 83, p. 1190. *Catalogue C.M.* 1956, pp. 126 et 139.

2) *Annales*, t. 51, p. 199.

3) *Annales*, t. 100, pp. 617-631.